

MADVERTISE

Société anonyme

au capital de 1 229 329,20 €

Siège social : 13, rue Aristide Briand

92300 Levallois-Perret

RCS Nanterre 447 922 972

RAPPORT DE GESTION INCLUANT LE RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

(Gestion de la Société et du groupe)

Les résolutions que nous vous soumettons à titre extraordinaire sont présentées dans un rapport distinct

Exercice clos le 31 décembre 2019

TABLE DES MATIERES

1. Environnement – Analyse de l'évolution des affaires de la Société et du groupe - Faits marquants de l'exercice clos le 31/12/2019	4
2. Examen des comptes sociaux	6
2.1. Bilan.....	6
2.2. Résultats économiques et financiers	6
2.2.1. Produit d'exploitation.....	6
2.2.2. Charges générales d'exploitation.....	7
2.2.3. Amortissements et dépréciations	7
2.2.4. Résultat brut d'exploitation	7
2.2.5. Coût du risque.....	7
2.2.6. Résultat courant avant impôts.....	8
2.2.7. Bénéfice net.....	8
2.3. Tableau des résultats financiers	8
2.4. Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement	8
2.5. Proposition d'affectation du résultat	9
2.6. Informations sur les délais de paiement.....	9
2.7. Prêts consentis par application de l'article L. 511-6, 3 bis du code monétaire et financier.....	9
3. Examen des comptes consolidés	10
3.1. Bilan consolidé	10
3.2. Résultats économiques et financiers	10
3.2.1. Produits d'exploitation consolidés.....	10
3.2.2. Charges générales d'exploitation consolidées	10
3.2.3. Amortissements consolidés	10
3.2.4. Résultat brut d'exploitation consolidé.....	11
3.2.5. Coût du risque consolidé	11
3.2.6. Résultat courant avant impôts et résultat net consolidé.....	11
3.2.7. Résultat net consolidé (part du Groupe).....	11
4. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice	11
5. Progrès réalisés et difficultés rencontrées / Evolutions prévisibles et perspectives d'avenir de la Société et du groupe.....	13
6. Filiales et participations	14
6.1. Madvertise Média	14
6.2. Madvertise Agency	14

6.3.	Madvertise Media Gmbh	14
6.4.	Madvertise Mobile Advertising Srl	14
6.5.	Appsfire France	15
7.	Participations croisées	15
8.	Risques et incertitudes	15
8.1.	Principaux risques et incertitudes	15
8.2.	Gestion des risques	17
9.	Recherche et développement	19
10.	Informations sur le personnel et l'environnement	20
10.1.	Personnel.....	20
10.2.	Environnement.....	20
11.	Conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce	20
12.	Prise de participation	20
13.	Prise de contrôle	20
14.	Cession de participation	20
15.	Rapport sur le Gouvernement d'entreprise	20
15.1.	Modalités d'exercice de la direction générale de la Société	21
15.2.	Informations concernant les mandataires sociaux de la Société : Mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés.....	21
15.3.	Convention(s) conclue(s) par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la Société avec une filiale	23
15.4.	Tableau des délégations (pouvoirs et compétences)	Erreur ! Signet non défini.
16.	Situation des mandats des Commissaires aux comptes	23
17.	Participations des salariés au capital	24
18.	Répartition du capital	25
19.	Rachat par la Société de ses propres actions	27
20.	Informations sur le contrat de liquidité	27
21.	Nombre de réunions annuelles du Conseil d'administration et taux de participation	27

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires afin de vous rendre compte des résultats de la société Madvertise (ci-après dénommée la « **Société** ») et des sociétés de son groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et de soumettre à votre approbation les comptes sociaux et les comptes consolidés de cet exercice, ainsi que l'affectation du résultat de celui-ci.

Nous vous soumettons également à votre approbation certaines résolutions à titre extraordinaire qui vous seront présentées dans un rapport séparé.

Les documents sociaux, comptes, rapports ou autres documents et renseignements s'y rapportant vous ont été communiqués ou ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires.

Le Commissaire aux comptes de la Société vous fera part dans ses rapports, dont lecture vous sera donnée à la suite du présent rapport, du résultat de ses investigations sur les comptes qui vous sont présentés.

1. Environnement – Analyse de l'évolution des affaires de la Société et du groupe - Faits marquants de l'exercice clos le 31/12/2019

A. Analyse et évolution des affaires

La Société est positionnée sur deux segments de marché :

- La publicité mobile premium et à la performance avec les sociétés Madvertise Media et Appsfire en France, Madvertise Media GmbH en Allemagne et Madvertise Mobile Advertising srl en Italie permettant ainsi à nos clients de lancer leurs applications mobiles, mais aussi de les monétiser ;
- le marketing mobile au travers de la société Madvertise Agency, : ce pôle intervient très en amont dans les stratégies des grands groupes afin de penser, créer et développer les meilleurs actifs mobiles pour le compte de nos clients.

Nous vous rappelons que depuis le 20 mars 2012, les actions de la Société (code mnémorique ALMNG) ont été transférées du Marché Libre vers le marché NYSE Alternext.

B. Recapitalisation de la Société

- Le 30 janvier 2019 la Société a reçu le soutien d'un actionnaire de référence, via un apport en compte courant de neuf cent mille (900 000) euros , afin de répondre aux besoins généraux de financement de la Société, et de pérenniser l'équilibre financier du groupe de manière durable, remboursable en numéraire ou par compensation de créance et/ou par émissions d'actions nouvelles.
- le 15 avril 2019, le conseil d'administration de la Société a autorisé la recapitalisation de la société MADVERTISE MOBILE ADVERTISING S.R.L, filiale à 100 % de la Société pour un montant

maximal de 140 000 euros et afin de reconstituer les fonds propres de la filiale et maintenir la continuité de l'exploitation.

- Le 28 octobre 2019, la Société a reçu le soutien d'un actionnaire de référence, via un apport en compte courant de huit cent un mille cent soixante et onze euros et vingt cents (801 171,2) euros, afin de répondre aux besoins généraux de financement de la Société, et de pérenniser l'équilibre financier du groupe de manière durable, remboursable en numéraire ou par compensation de créance et/ou par émissions d'actions nouvelles.
- le 16 décembre 2019, la Société a converti en titres de la Société la créance de 900 000 euros d'un actionnaire de référence reçue, en soutien de sa trésorerie au premier trimestre 2019, par usage par le Conseil d'Administration de la Société de la délégation de compétence avec faculté de subdélégation au directeur général (21^{ème} et 22^{ème} résolutions) de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société du 26 juin 2019, pour décider d'une augmentation de capital réservée avec suppression du droit préférentiel de souscription dans un délai de 18 mois et pour un montant maximum de 3 000 000 euros.

Le 16 décembre 2019 Directeur Général, faisant usage de la subdélégation qui lui a été conféré par le Conseil d'Administration de la Société a décidé, de procéder à une augmentation de capital d'un montant nominal de 225 338 €, par la création et l'émission de 2 253 380 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10 euro) chacune avec une prime d'émission d'un montant global de 674 662 €, avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit de Monsieur Robert C. Kopple à travers son trust de droit américain révocable, E.L. II PROPERTIES TRUST du 1 juillet 1983, à libérer par compensation d'une créance en compte courant détenue par Monsieur Robert C. Kopple à travers son trust de droit américain révocable, E.L. II PROPERTIES TRUST du 1 juillet 1983.

Au 27 décembre 2019, cette opération s'est traduite par l'émission de 2 253 380 actions nouvelles au prix unitaire de 0,3994 €, soit un montant total de 900 000 € (prime d'émission comprise), intégralement souscrites par la Monsieur Robert C. Kopple à travers son trust de droit américain révocable, E.L. II PROPERTIES TRUST du 1 juillet 1983 et libérées par compensation de créances.

Le capital social s'élève donc à 1 229 329,20 euros au 31/12/2019.

Pour assurer ses besoins de trésorerie dans un contexte de croissance, la Société a émis un emprunt obligataire en actions d'un montant de sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros et vingt centimes d'euros (799.999,20 €) par voie d'émission de sept cent vingt-sept mille deux cent soixante-douze (727 272) Obligations Convertibles en Actions (OCA), portant intérêt au taux annuel de 5% et d'une durée de 3 ans, dans le cadre d'un placement privé, aux termes de la décision du Conseil d'Administration en date du 14 décembre 2016, suivant délégation consentie par l'assemblée générale du 27 juin 2016. Parmi les conditions, la société a la possibilité de rembourser jusqu'à 75% de cet emprunt obligataire. Le financement a été activé le 03 février 2017. Le 27/01/2020, La Société a signé un avenant au contrat « MODALITES DE L'EMISSION DE 727 272 OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS DE L'EMETTEUR » du 2 février 2017 (ci-après la « Convention ») à l'effet de repousser l'échéance de remboursement initialement fixée au 14 décembre 2019 au 14 juin 2020

La société a également souscrit le 31/10/2017 à un prêt innovation auprès de la BPI de cinq cent mille euros (500.000 €) d'une durée de 7 ans, au taux d'intérêt annuel de 4.89% payés trimestriellement. Le premier remboursement interviendra le 31/03/2020.

La société a souscrit le 23/08/2018 un emprunt auprès de la société LOOKANDFIN FINANCE de cinq cent mille euros (500.000 €) d'une durée de 4 ans, au taux d'intérêt annuel de 7.50% payés mensuellement. Le premier remboursement est intervenu le 23/09/2018.

C. Evolution du titre sur le marché Alternext

Au 31 décembre 2019, le cours de l'action était de 0.43 euros, en hausse par rapport au 1^{er} janvier 2019 (0,37 euros).

D. Gouvernance

La Société a renforcé son Conseil d'administration et sa Direction générale avec la nomination de François Roloff en qualité d'administrateur et de Directeur Général Délégué

2. Examen des comptes sociaux

Les comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 que nous soumettons à votre approbation sont présentés dans les documents mis à votre disposition et dans le rapport de vos Commissaires aux comptes. Ces comptes sociaux ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les comptes sociaux présentent certains points intéressants qui seront décrits plus en détail ci-après.

2.1. Bilan

Le total du bilan s'élève à 10.847.466 euros pour l'exercice considéré, à euros, contre 11.557.939 euros au titre de l'exercice précédent.

Au passif, les capitaux propres s'élèvent à 4.414.100 euros, contre 5.934.939 euros au titre de l'exercice précédent.

Le capital social s'élève au 31 décembre 2019 à 1 229 329,20 euros, contre 1 003 991,20 euros au titre de l'exercice précédent.

2.2. Résultats économiques et financiers

2.2.1. Produit d'exploitation

Le produit d'exploitation s'élève à 973.118 euros (contre 708.000 euros l'exercice précédent), ce qui représente une hausse de 37.44%.

2.2.2. Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation représentent 2.065.381 euros en 2019 (contre 2.019.826 euros en 2018), soit une hausse de 2,26%.

<i>En euros</i>	Exercice 2019	Exercice 2018
Impôts et taxes	20 722	11 057
Dotations aux amortissements	278 991	392.216
Autres achats et versements externes	1 309 130	1 179 112
Salaires et traitements	290 679	284.863
Charges sociales	119 306	122.163
Autres charges diverses d'exploitation	46 553	30.416
Total	2.065.381	2.019.826

Les charges achats et versements externes s'élèvent à 1.309.130 € en 2019 contre 1.179.112 € en 2018 soit une augmentation de 11.03%

Par ailleurs, les frais de personnel sont en augmentation de 2.04% pour des effectifs de 5 collaborateurs en moyenne en 2019 contre un effectif identique en 2018.

La Société n'a supporté aucune dépense de travail intérimaire.

2.2.3. Amortissements et dépréciations

La dotation aux comptes d'amortissements et aux dépréciations des immobilisations est en baisse en 2019 par rapport à l'exercice précédent pour s'établir à une charge de 273.959 euros, contre une charge de 357.255 euros pour l'exercice précédent.

Une dotation pour dépréciation du projet Eye Tracking est à constater cette année pour un montant de 5.032 euros contre un montant nul sur l'exercice précédent.

2.2.4. Résultat brut d'exploitation

Le résultat brut d'exploitation est en augmentation de 16.73%. Il s'élève à (1.092.263) euros, contre un montant de (1.311.826) euros l'exercice précédent.

2.2.5. Coût du risque

Le coût du risque est de 1.292.990 euros au 31 décembre 2019, contre 329.461 euros en 2018. Il s'explique par le coût de non conversion de l'emprunt d'OC contracté et de la dépréciation des titres de Madvertise Agency et Madvertise Italie.

<i>En euros</i>	Exercice 2019	Exercice 2018
Dotations aux provisions sur créances douteuses	0	34.961
Dotations aux provisions pour risques et charges	0	.0
Dotations aux provisions pour titres de participation	1.204.843	200.000
Pertes nettes sur créances irrécupérables	0	0
Provision pour risques de non conversion de l'OCA	88.147	94.500
Reprises de provisions sur créances douteuses devenues disponibles	0	0
Reprises de provisions pour risques et charges	0	0
Total	1.292.990	329.461

2.2.6. Résultat courant avant impôts

Le résultat courant avant impôts est de (2.473.722) euros au titre de 2019, contre une perte de (1.693.555) euros au titre de l'exercice précédent, soit une baisse de 46%.

Cet écart s'explique notamment avec la constatation d'une dépréciation des titres de la filiale Madvertise Agency de 1.038.700 euros et de la filiale Madvertise Italie de 166.143 euros sur l'exercice 2019.

2.2.7. Bénéfice net

Le résultat net social s'élève à (2.296.334) euros, contre (1.838.576) euros pour l'exercice précédent.

2.3. Tableau des résultats financiers

Le tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices est annexé au présent rapport (Annexe 2.3).

2.4. Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement

En application des dispositions des articles 223 *quater* et 223 *quinquies* du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles d'un montant de 13.253 euros.

2.5. Proposition d'affectation du résultat

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices. Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019, soit une perte 2.296.334 Euros, en totalité sur le compte « prime d'émission, de fusion, d'apport » qui s'élève avant imputation à 4.674.711 euros Le compte « prime d'émission, de fusion, d'apport » serait ainsi ramené à 2.378.377 euros.

2.6. Informations sur les délais de paiement

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture des deux derniers exercices clos, le solde des dettes fournisseurs et des créances clients se décompose, par date d'échéance, comme suit :

	Article D. 441 L-1° : Factures <i>reçues</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 L-2° : Factures <i>émises</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour <i>[indicatif]</i>	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Total (1 jour et +)	0 jour <i>[indicatif]</i>	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Total (1 jour et +)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	-					-	31					1
Montant total des factures concernées (TTC)	48	105	35	11	146	297	0	2	0	0	0	2
% du montant total des achats de l'exercice (HT)	3,11%	6,75%	2,23%	0,70%	9,40%	19,08%						
% du CA de l'exercice (HT)							0,00%	0,36%	0,00%	0,00%	0,00%	0,36%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	<i>(factures interco)</i>						<i>(factures interco)</i>					
Montant total des factures exclues (TTC)	123						87					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – Article L. 441-6 ou Article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 30 jours Délais légaux : 45 jours						Délais contractuels : 60 jours Délais légaux : 45 jours					

Le Commissaire aux comptes vous présentera, dans son rapport sur les comptes annuels, ses observations sur la sincérité et la concordance de ces informations avec les comptes annuels.

2.7. Prêts consentis par application de l'article L. 511-6, 3 bis du code monétaire et financier

En application des Articles L. 511-6, 3 bis al. 2, R. 511-2-1-1 et R. 511-2-1-2 du code monétaire et financier nous vous précisons qu'aucun prêt entre entreprises visé à l'article L. 511-6, 3 bis du code monétaire et financier n'a été consenti par la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

3. Examen des comptes consolidés

Le groupe réalise sa neuvième consolidation au 31 décembre 2019.

3.1. Bilan consolidé

Le total du bilan consolidé s'élève, pour l'exercice considéré, à environ 9.300.100 euros, contre environ 12.612.000 euros au titre de l'exercice précédent.

Au passif, les capitaux propres consolidés (part du groupe) s'élèvent à environ (2.885.267) euros, contre environ (2.066.425) euros au titre de l'exercice précédent.

3.2. Résultats économiques et financiers

Les résultats 2019 sont comparés aux comptes 2018.

3.2.1. Produits d'exploitation consolidés

Le produit d'exploitation consolidé s'élève à environ 15.822.000 euros contre environ 17.180.000 euros pour les comptes de l'exercice précédent. Ce qui représente une baisse de 7,91 %.

3.2.2. Charges générales d'exploitation consolidées

Les charges générales d'exploitation consolidées sont d'environ 11.998.000 en 2019 contre environ 12.789.000 euros en 2018 soit une baisse de 6,19%.

	Exercice 2019	Exercice 2018
Impôts et taxes	102.000	121 000
Achats consommés	11.800.000	12.613.000
Autres charges d'exploitation	96.000	55.000
Total	11.998.000	12.789.000

Les charges de personnel s'élèvent à environ 4.330.000 euros en 2019 contre 4.439.000 euros en 2018 pour un effectif constant de 65 salariés.

3.2.3. Amortissements consolidés

La dotation aux comptes d'amortissement et aux provisions est en baisse en 2019 par rapport à l'exercice précédent pour s'établir à 652.000 euros en 2019, contre 896.000 euros en 2018.

3.2.4. Résultat brut d'exploitation consolidé

Le résultat brut d'exploitation consolidé s'élève à (1.159.000) euros contre un montant de à (944.000) euros l'exercice précédent.

3.2.5 Coût du risque consolidé

Le coût du risque consolidé est stable en 2019 et s'élève à 341.586 euros contre 333.457 euros en 2018.

	Exercice 2019	Exercice 2018
Dotations aux provisions pour risques et charges	40.000	0
Dotations aux provisions pour créances douteuses	123.681	238.957
Pertes nettes sur créances irrécupérables	0	0
Pertes risques de non conversion de l'OCA	133.026	94.500
Reprises de provisions sur créances douteuses devenues disponibles (+)	0	0
Reprises de provisions pour risques et charges (+)	44.879	0
Total	341.586	333.457

3.2.4. Résultat courant avant impôts et résultat net consolidé

Le résultat courant des entreprises intégrées avant impôts et résultat exceptionnel est de (1.445.000) euros, contre environ (1.256.000) euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net des entreprises intégrées après constatation des résultats des sociétés mises en équivalence et des variations de valeur des écarts d'acquisition ressort à un montant de (1.554.000) euros, contre un résultat négatif de (1.830.000) euros au titre de l'exercice 2018.

3.2.5. Résultat net consolidé (part du Groupe)

Après impôt sur les sociétés, le résultat net consolidé part du Groupe s'établit à un montant d'environ (1.554.000) euros contre environ (1.830.000) euros pour l'exercice précédent.

4. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

A. FINANCIERS

- Par décision en date du 30 avril 2020, le conseil d'administration a autorisé la recapitalisation de la société MADVERTISE MOBILE ADVERTISING S.R.L, filiale à 100 % de la Société pour un montant maximal de 121 000,00 euros et afin de reconstituer les fonds propres de la filiale et maintenir la

continuité de l'exploitation. Corrélativement la société MADVERTISE MOBILE ADVERTISING S.R.L a soumis à l'assemblée générale de son actionnaire unique, la Société, une augmentation de capital au profit de la Société du montant maximal autorisé ci-avant.

B. ETAT D'URGENCE SANITAIRE/ EPIDEMIE DU COVID-19

Dans le contexte d'épidémie du Covid-19 et des impératifs sanitaires et légaux pris par le Gouvernement pour freiner la propagation du covid-19, la Société a pris les mesures appropriées pour l'ensemble des sociétés du Groupe : à savoir :

- Demande de report du paiement des échéances Urssaf et des cotisations retraites pour les mois de Mars et Avril 2020 pour l'ensemble des sociétés du Groupe.
- Mise en place de l'activité partielle pour tous les salariés du Groupe

Compte tenu de la conjoncture économique extrêmement tendue, qui plus est aggravée par la pandémie COVID 19 qui se développe au niveau international, la Société a décidé d'une solution provisoire, celle de la mise en place de l'activité partielle pour les quatre sociétés sur une durée :

- de 3 mois, soit du 16/03/2020 au 16/06/2020, pour les sociétés :
Madvertise : 5 salariés : à hauteur de 70% pour 4 Salariés
Madvertise Media : 18 salariés – 70% pour 18 salariés
Appsfire : 4 salariés – 70% pour 4 salariés
- de 6 mois, soit du 16/03/2020 au 16/09/2020, pour la société
Madvertise Agency : 10 salariés – 60% pour 8 salariés

- Mise en place du Télétravail

Le télétravail de l'ensemble des salariés de Madvertise et de ses filiales françaises et européennes a été une nécessité pour permettre la continuité de l'activité de l'entreprise et pour garantir la protection des salariés.

C. SIEGE SOCIAL

Votre Conseil d'administration, lors de sa séance du 26 MARS 2020, a décidé de transférer le siège social du 56 rue de Billancourt 92100 Boulogne Billancourt au 13 rue Aristide Briand – 92300 LEVALLOIS PERRET à compter du 01 Avril 2020. En application des dispositions légales et statutaires, nous vous demandons de bien vouloir ratifier cette décision. Conséquemment, à cette ratification, il vous est demandé également d'approuver la modification statutaire réalisée par ledit Conseil d'administration en vue de procéder aux formalités légales.

5. Progrès réalisés et difficultés rencontrées / Evolutions prévisibles et perspectives d'avenir de la Société et du groupe

En 2019, le chiffre d'affaires a atteint 15,2 M€ en baisse de 10,5 % par rapport à 2018.

Après un 1^{er} semestre affecté par un contexte de marché difficile, le déploiement commercial progressif des nouvelles solutions sur le data et les bouleversements liés à la mise en œuvre du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), le lancement de notre plate forme Blue Stack en self-service, Madvertise a réalisé une activité au 2nd semestre d'un montant de 8,5 M€ soit une croissance de +25 % par rapport au 1^{er} semestre 2019.

Il est à noter que notre marge brute est en baisse sur l'année 2019 de 16,10% par rapport à 2018.

Par zone géographique, l'international a porté la performance du groupe en 2019, et notamment l'Allemagne qui a continué d'enregistrer une croissance extrêmement dynamique de +99,5% entre le 1^{er} semestre 2019 et le second semestre. Après avoir réorganisé notre activité en Italie, nous voyons une croissance forte entre le premier et le second semestre 2019 + 38%.

En France, après les réorganisations menées au sein de plusieurs agences et le recentrage opéré vers les éditeurs premium au 1^{er} semestre, l'activité s'est aussi resserrée au 2nd semestre (baisse séquentielle de 21% d'un semestre à l'autre).

Il est noté une forte baisse de l'activité agence mobile du groupe en France (-22%) qui explique également la baisse du groupe en France en 2019, la direction a décidé de réorganiser l'agence mobile en France pour l'année 2020 afin de renouer avec la rentabilité à court terme.

En 2020, Madvertise va consolider sa position d'acteur de référence des technologies de publicité sur mobile avec une offre renforcée autour de sa plateforme SAS.

Le Groupe a ainsi dévoilé en début d'année « Blue Stack », une suite logicielle unique sur le marché permettant aux éditeurs de gérer les ventes directes comme programmatiques, la data ou encore les briques de consentement (normes RGPD). Madvertise a également annoncé que son offre est conforme au programme « Open Measurement SDK » de l'IAB TECH LAB (Interactive Advertising Bureau) afin d'assurer aux annonceurs sa capacité à être toujours plus transparent et innovant en devenant l'un des premiers acteurs d'Europe à obtenir cette certification.

Madvertise Allemagne a signé un partenariat stratégique avec JC Decaux afin de commercialiser des offres communes de Digital Out of Home en septembre 2019 et les premières campagnes ont été signées dès Q1 2020 pour des montants significatifs.

Madvertise a également signé un partenariat de distribution avec la société I ROIN spécialisée sur le marketing digital sur les réseaux sociaux afin d'amplifier nos campagnes media mobiles sur les réseaux sociaux. Les premières campagnes de tests ont été signées en Allemagne en fin d'année 2019 et le potentiel de croissance est fort sur ce segment de marché.

Enfin, le groupe a décidé de réduire également ses coûts de sous-traitance en 2020 et d'optimiser tous les coûts externes à l'entreprise, un plan d'économie de plus de 350,000 euros a été mis en place en 2020 qui aura un impact direct sur les résultats 2020.

6. Filiales et participations

6.1. Madvertise Média

La société Madvertise Média exerce une activité de régie publicitaire Premium sur mobile.

Elle a réalisé durant l'exercice 2019 un chiffre d'affaires de 5.771.350 euros, contre de 6.456.820 euros pour l'exercice 2018. Le résultat net de l'exercice est un bénéfice de 49.720 euros, contre un bénéfice de 118.584 euros en 2018.

6.2. Madvertise Agency

La société Madvertise Agency exerce une activité d'agence de marketing mobile.

Elle a réalisé durant l'exercice 2019 un chiffre d'affaires de 843.828 euros, contre 1.083.801 euros pour l'exercice 2018. Le résultat net de l'exercice est une perte de (359.194) euros, contre une perte de (88.398) euros en 2018.

6.3. Madvertise Media Gmbh

La société Madvertise Media Gmbh exerce une activité de régie publicitaire sur mobile.

Elle a réalisé durant l'exercice 2019 un chiffre d'affaires de 6.849.021 euros, contre 7.171.239 euros pour l'exercice 2018. Le résultat net de l'exercice est une perte de 326.390 euros, contre un bénéfice de 7.640 euros en 2018.

6.4. Madvertise Mobile Advertising Srl

La société Madvertise Mobile Advertising exerce une activité de régie publicitaire sur mobile.

Elle a réalisé durant l'exercice 2019 un chiffre d'affaires de 1.488.822 euros, contre 1.527.544 euros pour l'exercice 2018. Le résultat net de l'exercice est une perte de (134.799) euros, contre une perte de (54.154) euros en 2018.

6.5. Appsfire France

La société Appsfire exerce une activité de régie publicitaire sur mobile

Elle a réalisé durant l'exercice 2019 un chiffre d'affaires de 954.166 euros, contre 1.314.263 euros pour l'exercice 2018. Le résultat net de l'exercice est un bénéfice de 170.708 euros, contre un bénéfice de 124.539 euros en 2018.

7. Participations croisées

Les sociétés contrôlées par la Société ne détiennent aucune participation dans la Société.

8. Risques et incertitudes

La Société attire l'attention sur les facteurs de risque susceptibles d'affecter les activités de la Société.

8.1. Principaux risques et incertitudes

Les principaux risques de notre groupe sont liés au contexte macro-économique, aux ruptures technologiques et au contexte social.

a) Risques relatifs aux marchés sur lesquels intervient le Groupe

- Risques liés aux évolutions réglementaires
- ✓ Les lignes directrices du 4 juillet 2019 de la CNIL qui visent à synthétiser le droit applicable (article 82 de la loi « Informatique et Libertés » transpose en droit français la directive 2002/58/CE « vie privée et communications électroniques » (ou « ePrivacy »))

Compte tenu du contexte de crise sanitaire/covid 19, la CNIL a reporté à une date ultérieure à celle de début Avril 2020 la présentation du projet de recommandation au sujet des cookies et, plus largement, des conditions de pistage de l'internaute et de son consentement qui laissera 6 mois aux entreprises pour s'adapter, à compter de son adoption.

- ✓ Le règlement « vie privée et communications électroniques », également connu sous le nom de règlement ePrivacy, sur le blocage des cookies par défaut, vise à remplacer la directive « ePrivacy » de 2002 (2002/58/CE), devrait être approuvé en 2020.

Outre les navigateurs qui devront soumettre aux utilisateurs un choix sur la politique de tracking (les traceurs) et ces services ne devraient être autorisés qu'avec le consentement clair de l'utilisateur, toutes les technologies de transmission de données seront impliquées et concernées dans la protection des données. La communication machine à machine est un service de communication électronique, elle est donc incluse dans le projet du règlement ePrivacy. Il est prévu que les appareils ne transmettent des

données à caractère personnel que si les utilisateurs y consentent. Ainsi, cela pourrait affecter, les données GPS des smartphones.

Néanmoins certains membres du Conseil souhaitent une refonte complète du règlement ePrivacy et ce dernier prévoit une période transitoire d'un an, il est donc difficile de prédire dans quelle mesure le projet va entre-temps encore changer et de déterminer une date de mise en œuvre reste.

Dans ce contexte d'enjeux difficilement quantifiable, Madvertise reste vigilante sur ces changements en adaptant régulièrement par anticipation ses bonnes pratiques en matière de dépôt de cookies, de consentement de l'internaute et de pistage en ligne, à des fins publicitaires. Madvertise est et reste reconnu comme un acteur de référence de confiance auprès de ces éditeurs et partenaires quant au suivi des règles relatives à la protection des données personnelles.

- Risques liés à l'évolution des marchés et à la concurrence

Le secteur de la publicité mobile est très concurrentiel. Les concurrents du groupe sont de toutes tailles et de tous types, allant de grands groupes internationaux aux petites agences/régies opérant sur des marchés locaux ou régionaux.

Dans ce contexte, Madvertise, doit prévenir les évolutions technologiques et proposer des solutions innovantes pour conserver et améliorer ses positions sur son marché. Pour cela le Groupe effectue une veille régulière du marché de la publicité digitale et de ses concurrents et continue à investir significativement en recherche et développement, la présence sur 3 pays clefs en Europe permet également d'étendre son réseau de veille concurrentiel, et ce en particulier en Allemagne, pays où les éditeurs nationaux ont une position technologique avancé.

- b) Risques liés à la dépendance vis-à-vis d'hommes clés ainsi qu'au besoin d'attirer et de fidéliser du personnel clé

La réussite du groupe dépend largement du talent et des compétences de ses spécialistes médias, commerciaux et créatifs, ainsi que de la qualité des relations qu'ils entretiennent avec leurs clients. La capacité de la Société à recruter du personnel commercial ou technique de qualité pour assurer sa croissance est primordiale.

- c) Risques financiers

- Risques de liquidité et besoin de financement complémentaire

Comme toute entreprise, Madvertise peut potentiellement être soumis à un risque de liquidité.

Afin de prévenir ce risque le groupe dispose :

- de lignes de crédit court terme pour faire face à une augmentation du BFR. Un contrat d'affacturage groupe a été mis en place avec CM-CIC pour couvrir ce besoin pour l'activité de régie publicitaire en France,
- d'un suivi de la trésorerie,

- de convention de trésorerie permettant d'utiliser les excédents de certaines filiales pour couvrir le besoin des autres,
- de contrats de prêt obtenus auprès de BpiFrance en 2017 et auprès de Look&Fin en 2018
- la prise de participation de Monsieur Robert Koople au sein du groupe dépassant les 25% du capital permet aussi à l'entreprise de bénéficier d'un actionnaire de référence à long terme avec des moyens d'investissement significatifs.

- Risques liés aux clients

Compte tenu du nombre croissant de clients et de leurs besoins en matière de publicité, la société considère qu'elle n'a pas de dépendance significative à l'égard de client qui serait susceptible d'affecter son activité.

Néanmoins, comme pour tout secteur, les mouvements d'acquisitions et cessions entre les grands acteurs du marché pourraient avoir une incidence sur ses résultats. En 2019, les contrats de la société Météo France et Radio France ont été renouvelés, ce qui démontre la capacité qu'à l'entreprise à développer des relations pérennes et sereines avec ses partenaires.

- Risques liés à l'état d'urgence sanitaire/ épidémie « Covid 19 »

L'exercice des activités de la Société et du Groupe dans un environnement d'état d'urgence sanitaire, qui plus est aggravée par la pandémie COVID 19 qui se développe au niveau international comporte de nombreux risques.

A la date de ce rapport, La Société n'est pas en mesure d'évaluer l'impact potentiel d'un point de vue financier ainsi que sur la réalisation des objectifs prospectifs de la Société et du Groupe liés à ce risque. Conséquemment, à ce titre, la Société et les actionnaires de la Société ne prennent donc aucun engagement, ni ne donnent aucune garantie, sur la réalisation des objectifs prospectifs figurant dans ce rapport.

Toutes les mesures sanitaires ont été mises en place conformément aux directives gouvernementales françaises, allemandes ou italiennes. Nous avons bien entendu fait appel aux mesures liées au chômage partiel et au télétravail afin d'adapter notre organisation. Il est à noter qu'à la date de la publication de ce rapport nous constatons une chute d'activité forte en Italie et en France, moins significative en Allemagne. L'entreprise anticipe une réouverture de notre marché entre juin et septembre avec un effet de rattrapage économique mais dont l'incidence reste incertaine. Les discussions sont en cours dans les trois pays afin d'obtenir le soutien de nos partenaires bancaires, mais rien n'a encore été validé.

8.2. Gestion des risques

En 2019, la part des dépenses publicitaires digitales allouées au mobile s'est encore accrue atteignant 39,6% contre 26% en 2018 (search + display). Les investissements sur le mobile ont également augmenté (+73%) : ils s'élèvent à 1 265m€ en 2019 dont respectivement 346m€ et 821m€ attribués respectivement au social et au search, soit essentiellement Facebook, Instagram et Google (Source : Analyse PwC,

déclaratif SEM et IDECAM). La part de marché restante pour le display atteint donc près de 100m€ contre 75m€ en 2018.

Le facteur de risque macro-économique avec l'omni présence des GAFAs est couvert par la croissance du marché et la réallocation de budget pluri média sur le mobile.

Par ailleurs, depuis septembre 2016, l'audience mobile supplante celle des desktops (Source: StatCounter Global Stats - Platform Comparison Market Share) avec une part de 58,63%.

Enfin, le réservoir de croissance reste très significatif avec encore 15% de la population française qui ne dispose pas d'un smartphone (Source : CREDOC « Conditions de vie et aspirations »).

Cette évolution conforte notre positionnement technologique.

Comme en 2018, le gain de nombreux clients à forte notoriété et trafic permet de réduire le risque client, la perte d'un éditeur ne devant pas impacter le résultat de l'entreprise. Néanmoins, nous travaillons sur l'allongement des contrats de régie afin de lisser les risques de renouvellements annuels, ainsi que sur l'accroissement des revenus récurrents afin de sécuriser notre visibilité.

Afin de nous protéger contre le risque technologique, nous avons mis en place une cellule de veille et travaillons à toujours être à la pointe des technologies et anticiper les évolutions.

L'accent mis sur le développement de la part variable de la rémunération des différents salariés contribue à maîtriser le risque social.

Comme en 2018, les différents investissements technologiques, ainsi que le développement prioritaire de notre pôle Régie nous permettent de constater des économies d'échelle à court terme.

9. Recherche et développement

Au cours de l'exercice, cette activité a été portée par les sociétés Madvertise SA, Madvertise Media et Appsfire avec la mise en fonction des outils technologiques suivants :

- MAS Madvertise Ad Serving

L'année 2019 a été orientée dans l'amélioration des fonctionnalités de MAS (Madvertise Ad Serving) dans le but de réduire l'utilisation des librairies externe via (Madvertise Mediation). Nous avons également ajouté des adapteurs et de composants (Plugin) afin d'élargir le nombre de nos clients (éditeurs).

- Madvertise Location GPS DATA

De nombreux acteurs fondent désormais l'achat de leurs campagnes mobiles sur des données de géolocalisation que nous sommes en mesure de leur fournir en particulier grâce à la collecte de données via notre SDK propriétaire (Madvertise Location) dans des applications clefs comme celles de Météo France.

Nous proposons un SDK Android et iOS permettant de récupérer les données GPS en arrière plan avec une gestion des configurations à distance (nombre de coordonnées par jour, distance en durée minimale entre 2 points, précision de la donnée GPS, distance en mètre). Tous ceci en intégrant les contraintes Android et iOS ainsi que les règles liées à la RGPD via notre CMP (expliqué précédemment).

- GDPR/CMP

La fin de l'année 2018 a été marquée par des mises en demeure par la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) de plusieurs acteurs DTS (Drive-To-Store). Notre principale projet de 2019 étant Madvertise Location ayant pour finalité le DTS, nous avons du faire évoluer nos CMP (Consent Manager Providers). Pour rappel, notre CMP permet à nos éditeurs de récolter un consentement libre, spécifique, éclairée et univoque sur les trois plateformes iOS, Android et web Mobile.

- Madvertise SSP + Deal

Le Supply-side Platform ou SSP est une plateforme technologique permettant d'optimiser la vente digitale d'espaces publicitaires en temps réel. Cette plateforme est disponible sur la base de nos SDK et de notre AdServer

- MAS / Bluestack

L'année 2019 a été marquée par la création d'un nouveau produit **BlueStack** en mode **SaaS** (Software as a Service), ce que signifie que nos éditeurs peuvent utiliser, gérer et configurer le service BlueStack de manière indépendante. BlueStack regroupe sur une interface graphique unique toutes les technologies développées par Madvertise au cours des dernières années:

- des SDKs (Mediation, Ad Serving, Location)
- des APIs (Mediation, Ad Serving, Location)
- Un Ad Server et des bases de données

10. Informations sur le personnel et l'environnement

10.1. Personnel

Au 31 décembre 2019 la société emploie 65 ETP (équivalent temps plein) soit :

- cadres : 47
- agent de maîtrise : 0
- employés : 18

Le personnel qui constitue une valeur essentielle de l'entreprise est géré par la Direction Générale assistée des cadres de l'entreprise aussi bien pour l'organisation du travail que pour les modalités du dialogue social.

10.2. Environnement

Eu égard à la nature des activités et à l'organisation de la Société, ces informations ne paraissent pas pertinentes.

11. Conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

Nous allons vous donner lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, nouvellement autorisée, renouvelée par tacite reconduction au cours de l'exercice 2019 et qui se sont poursuivies au cours dudit exercice.

12. Prise de participation

Au cours de l'exercice écoulé, aucune prise de participation n'a eu lieu.

13. Prise de contrôle

Au cours de l'exercice écoulé, aucune acquisition n'a eu lieu.

14. Cession de participation

Au cours de l'exercice écoulé, aucune participation n'a été cédée.

15. Rapport sur le Gouvernement d'entreprise

15.1. Modalités d'exercice de la direction générale de la Société

Conformément à l'article L 225-37-4, 4° du Code de commerce, nous vous indiquons les modalités d'exercice de la direction générale n'ont pas été modifiées depuis le dernier exercice. A titre informatif il est rappelé que votre Conseil d'administration a opté pour le Cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général.

Votre conseil a décidé le 26 juin 2019 de renouveler Monsieur Paul AMSELLEM dans les fonctions de Président du Conseil d'administration et de directeur général pour une durée de deux années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à tenir en 2021.

Monsieur François Roloff nommé en qualité de directeur général délégué par votre conseil le 26 juin 2019 pour une durée de deux années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, à tenir en 2021 accompagne désormais la direction générale au niveau opérationnel.

15.2.

Informations concernant les mandataires sociaux de la Société : Mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés

Conformément aux dispositions des Articles L 225-37-4,1° et L 225-102-1alinéa 3 du Code de commerce, nous vous communiquons en Annexe 15.1 du présent rapport, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires, sociaux de la Société.

Au 31 décembre 2019, le Conseil d'Administration de votre société est composé de cinq administrateurs, dont un est indépendant.

Le conseil d'administration n'a pas distribué de jetons de présence au cours de l'exercice écoulé.

Le 26 juin 2019, l'Assemblée des actionnaires a décidé :

- de renouveler les mandats de :
 - Monsieur Paul AMSELLEM, Administrateur;
 - Monsieur Henri de Bodinat, Administrateur;
 - Madame Isabelle WEILL, Administrateur;

pour une durée de deux années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant en 2021 sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Les mandats d'administrateurs de Messieurs Gonzague de la Tournelle, Gilles Enguehard et Michael Aidan n'ont pas été renouvelés.

- de nommer deux nouveaux administrateurs :
 - Monsieur François ROLOFF, administrateur
 - Monsieur Robert KOPELL, administrateur

pour une durée de deux années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant en 2021 sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Nom	Mandat	Fonction opérationnelle dans la Société	Date de 1^{ère} nomination et de fin de mandat
Paul AMSELLEM	Président Directeur Général	Néant	1 ^{ère} nomination : 03 février 2011 Echéance du mandat : juin 2021
Henri de BODINAT	Administrateur	Néant	1 ^{ère} nomination : 28 juin 2013 Echéance du Mandat : juin 2021
Robert Kopple	Administrateur	Néant	1 ^{ère} nomination : 26 juin 2019 Echéance du Mandat : juin 2021
François Roloff	Administrateur Directeur Général Délégué	Directeur Général Délégué	1 ^{ère} nomination : 26 juin 2019 Echéance du Mandat : juin 2021
Isabelle WEILL	Administrateur Indépendant	Néant	1 ^{ère} nomination : 27 juin 2016 Echéance du Mandat : juin 2021

15.3. Conventions réglementées

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il a été conclu d'une convention nouvelle donnant lieu à application de l'article L. 225-38 du Code de commerce , à savoir :

Convention d'avance en compte courant la Société et Monsieur Robert C. Kopple à travers son trust de droit américain révocable, E.L. II PROPERTIES TRUST du 1 juillet 1983 à hauteur de 801 171,20 euros, autorisée par le conseil d'administration le 28 octobre 2019.

Personne concernée : M. Robert C. Kopple, administrateur de la Société de la société MADVERTISE

Nous vous précisons également qu'il existe des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Le Commissaire aux comptes a régulièrement reçu toutes les informations requises pour lui permettre d'établir son rapport spécial, sur lequel vous devrez statuer.

15.4. Convention(s) conclue(s) par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la Société avec une filiale

Conformément à l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'aucune convention n'est intervenue, directement ou indirectement ou par personne interposée, entre, d'une part le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, de la Société et, d'autre part, une autre société contrôlée par la Société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

15.4 Un tableau des délégations de pouvoirs et de compétence conférés par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce, accordés et/ou utilisés au cours de l'exercice écoulé figure en Annexe au présent rapport.

16. Situation des mandats des Commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale en date du 20 juin 2014 qui a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 a confirmé les mandats :

- du Cabinet Ancette & Associés, Commissaire aux comptes titulaire, et
- de Monsieur Jérôme Ploquin, Commissaire aux comptes suppléant,

pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, qui se tiendra en 2020.

Les mandats du Cabinet Ancette & Associés, Commissaire aux comptes titulaire, et de Monsieur Jérôme Ploquin, Commissaire aux comptes suppléant, arriveront à expiration à l'issue de l'assemblée statuant

sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019. Le prochain conseil d'administration appelé à prendre des décisions en vue de la préparation et de la convocation de l'assemblée générale mixte appelée à statuer sur les comptes dudit exercice fera des propositions de renouvellement ou de non renouvellement avec proposition de remplacement le cas échéant pour le Cabinet Ancette & Associés, Commissaire aux comptes titulaire, et de Monsieur Jérôme Ploquin, Commissaire aux comptes suppléant.

17. Participations des salariés au capital

Conformément à l'article L. 225-102 du Code du commerce, nous vous informons qu'au 31 décembre 2019, les salariés du Groupe détenaient directement et indirectement une participation dans le capital de la Société à l'issue d'une attribution gratuite ou à l'occasion d'autre dispositifs qui s'élevait à 9.6%

Dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucun plan d'épargne entreprise n'a été mis en place au bénéfice des salariés de la Société et de ses filiales et qu'aucun titre de la Société ne fait l'objet d'une détention collective (PEE ou FCPE) ou sont frappés d'une inaccessibilité.

Opérations réalisées au titre des options d'achat ou de souscriptions d'actions et au titre de l'attribution d'actions gratuites au personnel salarié et aux dirigeants de la Société (article L. 225-197-3 du Code de commerce)

En revanche, il a été octroyé ou souscrit par des salariés ou des dirigeants de la Société des options de souscription d'actions, des actions gratuites ou des BSA dont le tableau ci-dessous résume la situation à la date de clôture de l'exercice :

	31 décembre 2019	31 décembre 2018	détails
BSA	NEANT	1 126 470	Cf. détail en 18.3
Options	NEANT	96 575	Cf. détail en 18.3
Actions gratuites	NEANT	125 000	Cf. détail en 18.3
TOTAL	1 348 045	1 348 045	Cf. détail en 18.3

Acquisition d'actions de la Société en vue de les attribuer aux salariés

Conformément à l'article L. 225-211 alinéa 2 du Code de commerce, nous vous indiquons que la Société n'a pas procédé à l'acquisition d'actions au cours de l'exercice en vue d'une attribution aux salariés, en application de l'article L. 225-208 du Code de commerce.

18. Répartition du capital

18-1 Capital social

Au 31 décembre 2019, le capital social de la Société est composé de 12.293.292 actions de 0,10 euro de valeur nominale. A chaque action correspond un droit de vote.

Nous vous indiquons qu'au cours de l'exercice aucun franchissement de seuil de 50 % et de 95 % n'a été déclaré à la société en 2019.

18-2 Valeurs mobilières

Aucune opération n'a été réalisée au cours de l'exercice 2019 par les personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du code monétaire et financier.

18-3 Valeurs mobilières

Le détail des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et en cours de validité au 31 décembre 2019 figure ci-après.

✓ **BSA**

- Emission de BSA au cours de l'exercice 2019 : Néant
- Exercice de BSA au cours de l'exercice 2019 : Néant
- Emission de BSA au cours de l'exercice 2018
- 170 000 Bons de souscription d'actions (BSA 17/10/2018) pour un prix de souscription de 0,73 €
- 70 000 Bons de souscription d'actions (BSA 31/10/2018) pour un prix de souscription de 0,63 €
- BSA non encore exercés au cours de l'année 2019
- 581 864 bons de souscription d'actions (BSA 10/2013) pour un prix de souscription de 1,25 €,
- 304 606 bons de souscription d'actions (BSA 06/2014) pour un prix de souscription de 1,74 €
- 170 000 Bons de souscription d'actions (BSA 17/10/2018) pour un prix de souscription de 0,73 €
- 70 000 Bons de souscription d'actions (BSA 31/10/2018) pour un prix de souscription de 0,63 €

✓ **Options de souscriptions d'Actions**

- Options de souscriptions attribuées au cours de l'exercice 2019 : NEANT
- Options de souscriptions exercées au cours de l'exercice 2019 : NEANT
- Options de souscriptions attribuées au cours de l'exercice 2016

30 000 Options de Souscription d'Actions (SO 2016) pour un prix de souscription de 0,82 €, au profit d'un salarié du groupe.

- Options de souscriptions attribuées au cours de l'exercice 2014

66 575 Options de Souscription d'Actions (SO 2014) pour un prix de souscription de 1,83 €, au profit de certains salariés du groupe

✓ **Obligations convertibles en actions**

Par décision du Conseil d'administration du 14 décembre 2016 et des décisions du directeur général du 03 février 2017, la société a émis (727 272) Obligations Convertibles en Actions (OCA) convertibles en action à la date d'échéance le 14 décembre 2019. Le 27/01/2020, La Société a signé un avenant au contrat « MODALITES DE L'EMISSION DE 727 272 OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS DE L'EMETTEUR » du 2 février 2017 (ci-après la « Convention ») à l'effet de repousser l'échéance de remboursement initialement fixée au 14 décembre 2019 au 14 juin 2020

✓ Actions gratuites

- Actions gratuites attribuées au cours de l'exercice 2019 : NEANT
- Actions gratuites attribuées au cours de l'exercice 2018

Le conseil d'administration de Madvertise a, en date du 17 octobre 2018, attribué un total de 125 000 actions gratuites d'une valeur nominal de 0,10 euros chacune, reparti entre trois salariés du Groupe Madvertise. La livraison des Actions gratuites aura lieu à l'issue de la Période d'Acquisition de deux ans soit le 20 octobre 2020.

19. Rachat par la Société de ses propres actions

Au 31 décembre 2019, la Société ne détenait que 2560 actions consacrées à l'animation du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité confié à la société Louis capital Market, représentant 0.1 % du capital social.

20. Informations sur le contrat de liquidité

Conformément aux stipulations de l'article L 225-211, le Conseil d'administration doit indiquer le nombre d'actions achetées et vendues au cours de l'exercice par application des articles L 225-209 et suivants du Code de commerce, ainsi que les cours moyens des achats et des ventes.

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale du 16 novembre 2011 a autorisé le Conseil d'administration à procéder à l'acquisition d'actions de la Société.

Du 01 janvier 2019 au 31 décembre 2019 :

- 20 499 actions ont été achetées – cours moyen des achats pour la période : 0.45821 €
- 24 375 actions ont été vendues – cours moyen des ventes pour la période : 0.47200 €

Au 31 décembre 2019, la Société détenait à travers ce contrat de liquidité 2 560 actions propres, évaluées à 1 105.92 € (valeur nominale de l'action de 0,10 euro) à la fin de l'exercice. Le montant des frais de négociation s'est élevé à 0 euros.

21. Nombre de réunions annuelles du Conseil d'administration et taux de participation

Au cours de l'exercice 2019, le Conseil d'administration s'est réuni 6 fois. La moyenne du taux de présence des administrateurs a été de 80 %.

Les fonctions de Président du Conseil d'Administration et Directeur Général sont assumées par Monsieur Paul AMSELLEM. Aucune limitation statutaire et/ou formelle n'est apportée à ses pouvoirs.

* * *

Nous vous présentons dans un rapport séparé les résolutions à adopter à titre extraordinaire que nous soumettons à votre approbation.

Les projets de résolutions qui vous sont remis reprennent les principaux points de ce rapport. Nous vous demandons de bien vouloir approuver l'ensemble des résolutions présentées.

Nous sommes bien entendu à votre disposition pour répondre à toute question que vous pourriez avoir.

Le Conseil d'administration

Annexe 2.3

Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices

Nature des Indications / Périodes	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
<i>a) Capital social</i>	1 229 329	1 003 991	1 003 991	1 003 991	833 991
<i>b) Nombre d'actions émises</i>	12 293 292	10 039 912	10 039 912	10 039 912	8 339 912
<i>c) Nombre d'obligations convertibles en actions</i>	727 272	727 272	727 272		
II - Résultat global des opérations effectives					
<i>a) Chiffre d'affaires hors taxes</i>	618 155	692 202	717 771	891 474	744 660
<i>b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions</i>	- 899 787	-1 083 444	-1 258 608	-1 344 724	-943 921
<i>c) Impôt sur les bénéfices</i>	- 214 699		-368 551	-	-
<i>d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions</i>	- 685 088	-1 083 444	-890 057	-1 344 724	-943 921
<i>e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions</i>	- 2 296 334	-1 838 576	-1 287 237	-1 631 360	-1 516 150
<i>f) Montants des bénéfices distribués</i>					
<i>g) Participation des salariés</i>					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
<i>a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements</i>	- 0,06	-0.11	-0,09	-0,13	-0,11
<i>b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions</i>	- 0,19	-0.18	-0,13	-0,16	-0,18
<i>c) Dividende versé à chaque action</i>					
IV - Personnel :					
<i>a) Nombre de salariés</i>	5	5	4	5	6
<i>b) Montant de la masse salariale</i>	290 679	284 863	272 881	287 031	310 255
<i>c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux</i>	119 250	122 163	110 113	106 440	130 967

Annexe 15.1

Administrateurs

Paul Amsellem :

Société / Forme sociale	Activité / Mandat social
MADVERTISE (société anonyme)	Administrateur - Président-Directeur Général
Nemapp (société à responsabilité limitée)	Gérant
AMCO Invest (société par actions simplifiée)	Président
Wiztek	Président
Globalia	Administrateur

Robert Kopple:

Société / Forme sociale	Activité / Mandat social
MADVERTISE (société anonyme)	Administrateur
trust de droit américain révocable, E.L. II PROPERTIES TRUST du 1 juillet 1983	Director

Henri de Bodinat

Société / Forme sociale	Activité / Mandat social
Madvertise	Administrateur
Musisoft Distribution	Président
Resonances	Administrateur
Catering International et Services	Administrateur
SCI Lescop	Gérant
DVDPerplay	DG Délégué
Time For Growth	Président
Musisoft	Président

Concord Opus	Président
SONODISC	Président
Howto Media Group	Administrateur
Esperance	Président

Isabelle WEILL

Société / Forme sociale	Activité / Mandat social
MADVERTISE (société anonyme)	Administrateur
SC I&CW	Gérante

Monsieur François ROLOFF

Société / Forme sociale	Activité / Mandat social
MADVERTISE (société anonyme)	Administrateur et Directeur Général Délégué
MADVERTISE MOBILE ADVERTISING S.R.L	Director
MADVERTISE MEDIA GMBH	Director

Annexe

Délégation de pouvoirs et/ou de compétences

N° résolut*	Délégations de compétences données au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 26 juin 2019	Montant nominal maximum autorisé	Plafond global	Durée de la délégation	Utilisation pendant l'exercice 2019	Solde restant dispo au 31.12.19	Utilisation pendant l'exercice 2020	Solde restant dispo au 30/04/20
16	Délégation dans le cadre d'un rachat d'actions	10 % du capital social	N/A	24 mois (j.26.06.21)	Oui	Contrat de liquidité 1 105,92 € et 2 560 titres au 31/12/19	Oui	N/A
17	Délégation d'annulation des actions rachetées dans programme rachat d'actions	10 % du capital social	N/A	24 mois (j.26.06.21)	Non	103 399,12 euros	Non	103 399,12 euros
18	Délégation pour augmentation du capital social en numéraire par émission d'actions avec maintien du DPS	3 000.000 euros	3.000.000 euros (29° reso)	26 mois (j.26.08.21)	Non	3 000.000 euros	Non	3 000.000 euros
19	Délégation pour augmentation du capital social en numéraire par émission d'actions avec suppression du DPS (par voie d'offre au public)	3 000.000 euros	3.000.000 euros (29° reso)	26 mois (j.26.08.21)	Non	3 000.000 euros	Non	3 000.000 euros
20	Délégation pour augmentation du capital social par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (placement privé)	20 % du capital social par an	3.000.000 euros (20° reso)	26 mois (j.26.08.21)	Non	206 798,24 euros	Non	206 798,24 euros
21+22	Délégation pour augmentation du capital social réservée au profit de catégories de personnes avec suppression du DPS	3 000.000 euros	3.000.000 euros (29° reso)	18 mois (j.26.12.20)	225 338 euros	2 774 662 euros	Non	2 774 662 euros
23	Délégation pour augmentation de capital par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission, de fusion ou d'apport	500.000 euros	N/A	26 mois (j.26.08.21)	Non	500.000 euros	Non	500.000 euros
24+24bis	Délégation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des BSA 2019	05 % du capital social	3.000.000 euros (29° reso)	18 mois (j.26.12.20)	résolutions rejetées par l'AG	NA	NA	NA
26	Autorisation au Conseil d'Administration à l'effet d'attribuer des actions gratuites	05% du capital social	3.000.000 euros (29° reso)	38 mois (j.26.08.22)	Résolution rejetée par l'AG	NA	NA	NA
27+28	Délégation pour procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés avec suppression du DPS	300.000 euros	N/A	26 mois (j.26.08.21)	résolutions rejetées par l'AG	NA	NA	NA
29	Limitation globale du montant des augmentations de capital pouvant résulter des délégations de compétence visées aux 18e, 19e,20 e, 21e,24 e et 26e résolutions	3.000.000 euros / 30.000.000 actions	3.000.000 euros / 30.000.000 actions	N/A	225 338 euros	2 774 662 euros	Non	2 774 662 euros
30	Délégation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital en vertu des aux 18e ,19 20e et 21 e résolutions	15% de l'émission initiale	N/A	26 mois (j.26.08.21)	Non	N/A	Non	N/A